

CULTURE

Lancement du Concours Gard Gourmand 2023, millésime 2024

Artisans, restaurateurs, traiteurs, producteurs ! Participez au Concours et devenez médaillés Gard Gourmand ! Depuis plus de 30 ans, le Conseil départemental en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Gard, la Chambre de métiers et de l'artisanat Occitanie délégation du Gard, la Chambre d'agriculture, Gard tourisme et l'association Bienvenue à la ferme organisent le « Concours Gard Gourmand ». Cette année, il se déroulera au Purple Campus de la Chambre de commerce et d'industrie du Gard à Marguerittes.

Publié le 30/05/2023 -- Temps de lecture: 05 minutes



Mettre en valeur la production locale, mettre en lumière les ambassadeurs de notre terroir est le 1er objectif du Conseil départemental du Gard et de ses partenaires.

Pour mémoire lors du concours 2022, 480 produits ont été proposés par 125 exploitants agricoles, artisans et restaurateurs dont 32% de nouveaux inscrits. Un turn over qui illustre l'intérêt des entreprises gardoises pour le concours et plus généralement pour la démarche « Le Gard, Militant du Goût », reconnue sur le territoire comme un signe de qualité et d'authenticité des produits.

- La période des inscriptions est fixée du 1er au 15 juin 2023. Inscrivez-vous sur gardgourmand.fr**

À travers la démarche « Le Gard, Militant du Goût », et de sa politique en faveur de l'accès de tous à une alimentation de qualité, le Conseil départemental s'engage, pour la promotion des différents terroirs gardois. Le concours « Gard Gourmand », permet à la fois la reconnaissance du patrimoine gastronomique et la valorisation des hommes et des femmes qui le font vivre.

Le Gard possède de très nombreux produits d'excellence, appréciés et reconnus. Merci aux ambassadeurs du territoire : artisans, agriculteurs, éleveurs, restaurateurs, traiteurs qui s'emploient à les sublimer au quotidien.

**Françoise LAURENT-PERRIGOT, Présidente du Conseil départemental
Cathy CHAULET, Vice-présidente déléguée à l'Agriculture et à la qualité alimentaire**



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél. : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76